



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 064-200032332-20240930-2024_0904-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 2024 0904

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 27 août 2024

Secrétaire de séance : Henri CAZALET

Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 16, Pouvoir : 1)					
TITULAIRES			Présents (15)	Excusés (8)	Pouvoirs (1)
ACCOUS	BERGEZ	Eric	X		
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle		X	
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X		
BORCE	COUSTET	Jean-Claude	X		
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne		X	
HERRÈRE	GARCES	Catherine	X		
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric			X P. MAUNAS
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (1)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÛLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCEDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 6. Pouvoir : 1)

TITULAIRES			Présents (6)	Excusés (4)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARREX	CAZALET	Henri	X		
NAVARREX	CHOPIN	Marjorie			X H. CAZALET
NAVARREX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARREX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain		X	

SUPPLEANTS			Présents (0)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NAVARREX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1. Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		

SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable, Philippe VIGNEAU – Maire de la commune de BORCE, Serge MAUHOURAT – Adjoint à la commune de CETTE-EYGUN, Damien MINVIELLE – Maire de la commune d'ETSAUT

Délibération N°2024_0904 – SMGOAO-CCHB**ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENATURATION DU COURS D'EAU « GABARN »****Rapport n°2024_0904 : rapporteur : Didier CAZENAVE-LAROCHE**

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM),

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté n° 64-2012-00336 de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques en date du 4 janvier 2013 accordant la mise en œuvre de l'opération portant sur le rejet d'eaux pluviales de l'extension du parc d'activités du Gabarn à Escout,

Vu le courrier de demande de la CCHB en date du 5 juin 2023 sollicitant l'accompagnement et l'assistance du SMGOAO sur l'opération de renaturation du ruisseau du Gabarn,

Vu le courrier de réponse du SMGOAO en date du 12 juillet 2023 confirmant son accompagnement et l'assistance à la CCHB sur l'opération de renaturation du ruisseau du Gabarn,

Il est indiqué à l'assemblée que la CCHB a engagé en 2022 une étude sur les eaux pluviales préalable au lancement d'une étude de requalification de la zone d'activité du Gabarn (Escout). Cette étude, confiée au cabinet HEA, a notamment recommandé de permettre au cours d'eau Gabarn de retrouver un écoulement continu sur la zone et de rejoindre son lit naturel en aval de la zone d'activité.

Actuellement, la CCHB travaille avec le groupement Pays Paysage / KEIMA / GEOCIAM sur le projet de requalification global de la zone dont la restauration des écoulements du Gabarn.

Le SMGOAO a été associé à ce projet dès son lancement et a noté la pertinence de la restauration du Gabarn qui s'inscrit dans le domaine de compétence du syndicat.

Aussi, il est proposé à l'assemblée que le SMGOAO accompagne la CCHB jusqu'au parfait achèvement du dossier porté par le service Développement territorial de la CCHB.

A noter que les frais engagés par la CCHB concernant cette restauration seront refacturés au SMGOAO.

Les dispositions particulières (techniques, administratives et financières, ...) devront faire l'objet d'une convention entre le SMGOAO et la CCHB.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** Le présent rapport
- **VALIDE** Le principe d'accompagnement du SMGOAO auprès de la CCHB dans l'attente de la signature de la convention



Le Président

Patrick MAUNAS

Membres en exercice	37
Membres présents :	23
Pouvoir :	2
Nombre de votants :	25
POUR :	25
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0